

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du bâtiment DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
Le 6 juin 2011 à 11 heures
Complexe ATHANOR à la TRONCHE



TABLE DES MATIERES

DEFINITION D'UN DASRI	3
LE TRAITEMENT DES DASRI	3
L'emballage	3
Le transport	3
L'entreposage	4
L'incinération	4
LE BATIMENT DASRI	5
QUELQUES CHIFFRES	6
LA CCIAG	7

DEFINITION D'UN DASRI

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) sont des déchets issus des activités de diagnostics, de suivi, de traitement et de recherche dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Font également partie des DASRI, même en l'absence de risque infectieux, les matériels ou matériaux coupants ou piquants destinés à l'abandon, les produits sanguins à usage thérapeutique.

A noter que les pièces anatomiques suivent une filière d'élimination parallèle.

LE TRAITEMENT DES DASRI

L'emballage

Etant donné les risques, les DASRI nécessitent des emballages prévenant la propagation et l'inoculation accidentelle des agents potentiellement pathogènes.

Ils sont donc placés dans des emballages spécifiques, à usage unique, fermés définitivement avant leur enlèvement. Ces emballages doivent être résistants et imperméables, avoir une couleur dominante jaune, être repérés et porter le nom du producteur.

Afin de pouvoir être transportés, et traités, ces emballages sont placés dans des suremballages agréés ADR (transport de marchandise dangereuse).

Le transport

Dès lors que les DASRI empruntent une voie publique, leur conditionnement, étiquetage, et transport sont soumis aux dispositions de l'arrêté relatif au transport des marchandises dangereuses par route.

La manutention et le transport des récipients se font dans des conteneurs rigides, clos et à fond étanche de manière à préserver l'intégrité de ces récipients jusqu'à leur incinération, et éviter l'exposition du personnel.

L'entreposage

Il doit se réaliser dans un bâtiment/local devant répondre à un certain nombre de critères. Ce bâtiment est réservé exclusivement à cette activité, il est correctement ventilé et permet une protection contre les intempéries et la chaleur. Il empêche la pénétration des animaux, les sols et les parois sont lavables.

Les arrivées et évacuations des eaux de lavage sont dotées de dispositifs permettant d'isoler le bâtiment/local des réseaux d'eaux sanitaires et d'eaux usées.

La construction du bâtiment DASRI répond à ces besoins.

L'incinération

L'admission des DASRI dans l'usine d'incinération des ordures ménagères est conditionnée par l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation de l'Exploitation.

Celui-ci précise, entre autres, que la température des gaz doit être portée à 850°C pendant 2 secondes, et que le taux d'imbrûlés dans les mâchefers doit être inférieur à 3 % (versus 5 % pour les déchets ménagers et assimilés). Les DASRI ne peuvent être enfournés que lors du fonctionnement stable de combustion, ce qui exclut notamment les phases de démarrage ou d'extinction du four.

Les déchets ne transitent pas par la fosse d'entreposage des déchets non dangereux, et sont incinérés dans les 48 heures suivant leur livraison. Les récipients sont introduits directement dans le four, sans manipulation humaine.

Après déchargement de leur contenu, les conteneurs sont lavés et désinfectés, puis sont entreposés dans une zone spécifique.

La destruction des déchets est réalisée dans des conditions de suivi et de contrôle maîtrisées.

LE BATIMENT DASRI

Il s'agit d'une construction destinée exclusivement au traitement des DASRI : réception, stockage, acheminement devant la trémie du four, incinération, lavage et désinfection des containers, retour dans les établissements concernés.

L'objectif du projet est double :

- Protéger la zone de traitement des DASRI du milieu extérieur
- Améliorer les conditions de travail des opérateurs

Ce bâtiment d'une surface utile de 600 m² est construit avec une structure métallique sur un socle en béton brut. Le bardage extérieur est blanc, traité à l'identique des constructions proches.

4 mois de travaux ont été nécessaires pour un investissement de 700 K€. Il reste à prévoir la rénovation du couloir d'incinération (juillet 2011) et la mise en place d'une traçabilité informatique.

Le bâtiment est opérationnel depuis avril 2011.

L'activité est assurée 18 heures sur 24, 6 jours sur 7. Six opérateurs sont affectés à ce service, un septième collaborateur est chargé d'établir les bilans et d'assurer le suivi réglementaire des bordereaux de suivi de déchets émis par nos clients.



QUELQUES CHIFFRES

L'usine d'Incinération Athanor traite entre autres tous les DASRI de l'agglomération grenobloise.

Le tonnage DASRI incinéré au sein de l'UIOM est de **4.000 tonnes par an** (la capacité totale du site est de 180.000 tonnes d'ordures ménagères et équivalents par an).

- Le gisement DASRI en région Rhône Alpes représente :
 - 15 000 tonnes / an : **1/4 de ce tonnage est traité au sein d'Athanor**
- L'incinération permet un traitement **efficace** de ce type de déchet :
 - Valorisation énergétique importante sur le complexe ATHANOR :
1 tonne de DASRI = **4 MWh valorisés de chaleur pour le chauffage urbain et l'électricité.**

Les 4000 tonnes /an représentent 16 000 MWh valorisés

soit 4000 t de CO2 évité grâce à l'incinération des DASRI

Pour rappel, ATHANOR produit plus de 300 000 MWh de chaleur valorisée/ an et plus de 32 000 MWh/an d'électricité.

LA CCIAG EN QUELQUES LIGNES

La Compagnie de Chauffage est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale **créée en 1960**, qui gère le **premier réseau de chaleur régional de France**. Détenue par un actionnariat constitué majoritairement par des collectivités locales, elle alimente en chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire **91 000 équivalent-logements** raccordés sur sept communes.

Pour fournir l'énergie nécessaire, elle dispose de **six centrales** interconnectées utilisant **six combustibles** différents et d'un **réseau maillé de 156 km** produisant de la chaleur sous forme d'eau surchauffée jusqu'à 180° C. Ce réseau de chauffage urbain est devenu au fil du temps un formidable outil performant au service de l'aménagement urbain, des collectivités locales et d'une politique énergétique durable.

Une expertise et un savoir-faire validés par **50 ans d'expérience** dans différents métiers: la production et la distribution de chaleur et de froid, la production d'électricité, l'exploitation et la maintenance d'installations de chauffage et de climatisation, la télésurveillance d'équipements techniques.

Tous les secteurs sont concernés par le chauffage urbain de l'agglomération grenobloise : **Habitations (48%)**, industries (16%), enseignement (15%), hôpitaux (8%), bureaux tertiaires (6%), équipements (6%), défense nationale (1%).

La Compagnie de Chauffage emploie plus de **200 salariés** et réalise un chiffre d'affaires de **64,8 millions d'euros**.

La Compagnie de Chauffage s'est engagée depuis longtemps dans une démarche multi-énergies. Elle privilégie volontairement les ressources locales et renouvelables dans ses choix énergétiques (Biomasse, déchets ménagers). Pour la saison 2010/2011, les prévisions sont les suivantes : **Déchets ménagers (32,8%)**, **Bois (17,6%)**, **Farines animales (2,8%)**, Charbon (22,8%), Fioul (6,1%), Gaz (17,9%).

Plus de 50% **de la chaleur produite** sont issues d'énergies renouvelables et de récupération. Aujourd'hui, **64 000 tonnes** de bois recyclé et de plaquettes forestières sont transformées en chaleur sur les sites de la Poterne et de la Villeneuve, dont le tonnage a triplé en 5 ans.

Le développement d'un bouquet énergétique faiblement carboné permet à la CCIAG d'éviter sur la saison 2009/2010, **234 800 tonnes de CO2** et d'obtenir un contenu CO2 de **137 g/kWh vendu** contre 234 g/kWh en 2001. Par ailleurs, la CCIAG a réduit ses émissions de CO2 de **53% depuis 1990** alors que l'objectif national fixe une réduction de 20% à l'horizon 2020.

L'ensemble des activités et des sites sont certifiés **ISO 9001** (Qualité). Les centrales de la Villeneuve, de la Poterne et d'Athador sont certifiées **ISO 14001** (Environnement). Pour L'UIOM d'Athador, le système de management de la santé et de la sécurité au travail a été certifié suivant le référentiel **OHSAS 18001**.